

## DECISION

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION DE LICENCE IV AU PROFIT DE MONSIEUR GODBILLE, GERANT DE LA CH'TITE CAVE.**

Le Maire de la Ville de DENAIN,

VU l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L3331-1 ; L3332-1 ; L3332-1-1 ; L3332-11,

VU la délibération n°7 du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération N° 16 du 13 avril 2023 relative à l'acquisition d'une licence IV par la commune.

**CONSIDERANT** l'acquisition d'une licence IV par la ville dans le cadre du développement des activités économiques de la commune.

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en location la licence IV afin de contribuer à son exploitation.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Un contrat de location de licence IV sera signé entre Monsieur GODBILLE, gérant de la Ch 'tite Cave (124 rue de Villars, Denain), et la ville de Denain concernant l'exploitation de la licence IV achetée par la ville, à Monsieur RAGOUBA.

**ARTICLE 2 :** Le contrat de location sera conclu pour une durée de 1 an, reconductible sauf dénonciation expresse, pour un montant de 100 € TTC / mois.  
Les frais de notaire liés au contrat de location seront pris en charge par la ville, pour un montant TTC de 960 €.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de DEUX MOIS à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans le même délai de DEUX MOIS. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les DEUX MOIS suivant la réponse. Au terme d'un délai de DEUX MOIS, le silence du Maire vaut rejet implicite.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de VALENCIENNES.

Fait en l'Hôtel de Ville de Denain, le 11/05/2023

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....

Madame Le Maire,

Annexé au Procès-Verbal de la séance du 10/05/2023

